

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Vague de chaleur extrême : l'Estrie se mobilise

Sherbrooke, 3 juillet 2018 – L'Estrie, tout comme plusieurs autres régions du Québec, connaît une importante vague de chaleur comme elle n'en a plus connue depuis 2010, année où une vague de chaleur avait sévi en Estrie sensiblement à la même période de l'été. Au cours de la période du 5 au 9 juillet 2010, les critères de chaleur extrême avaient été atteints pendant cinq jours consécutifs. Cette année, de manière similaire, les critères de chaleur extrême sont atteints pour notre région depuis le 30 juin et on prévoit que la vague de chaleur perdurera jusqu'au 5 juillet, pour une durée totale de six jours.

Impacts sur la santé

Les critères de chaleur extrême sont les suivants : température moyenne ≥ 31 °C le jour et ≥ 18 °C la nuit sur une période de trois jours consécutifs. Un risque accru de décès a été démontré lorsque la température atteint ces seuils. D'autres effets à la santé surviennent également lors de ces épisodes de chaleur (ex. : épuisement par la chaleur, maladies cardio-vasculaires, etc.).

En période de chaleur extrême, la Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie — CHUS surveille intensivement les conditions météorologiques, mais également les indicateurs sanitaires. Elle a reçu des signalements de la part du réseau de la santé et des services sociaux pour des problèmes de santé causés par la vague de chaleur (ex. : épuisement par la chaleur ou coup de chaleur). De plus, au cours des 24 dernières heures, l'analyse des données sanitaires démontre une augmentation dans la région : du nombre d'appels au service Info-Santé en lien avec cette chaleur et du nombre total de transports ambulanciers toutes causes confondues.

Les impacts sur la santé causés par les vagues de chaleur sont bien réels. Par exemple, du 5 au 9 juillet 2010, on avait observé 30 % plus de décès qu'en temps normal au Québec (soit environ 300 décès). Une étude menée à Montréal pendant cette période a d'ailleurs démontré que presque tous les décès en lien avec la chaleur sont survenus dans la communauté (et non à l'hôpital). La majorité des personnes décédées présentaient soit un problème de santé cardiovasculaire (ex. : hypertension, diabète, insuffisance cardiaque) ou un problème de santé mentale (ex. : schizophrénie, dépendance à l'alcool ou aux drogues).

C'est d'ailleurs pourquoi des équipes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ont été mobilisées cette fin de semaine pour faire des appels aux clientèles les plus vulnérables connues du réseau de la santé et des services sociaux.

Mobilisation générale

De plus, sur la base des informations disponibles, de nombreux milieux ou organisations sont invités à une mobilisation afin d'assurer la sécurité de l'ensemble de la population, notamment :

- Le réseau de la santé et des services sociaux,
- Les municipalités,
- Les centres de la petite enfance,
- Les camps de jour,
- Les organisations sportives,
- Les milieux de travail extérieurs ou avec une contrainte thermique,
- Les résidences pour personnes âgées.

Les enfants sont nombreux à commencer leur camp de jour cette semaine. La Direction de santé publique de l'Estrie tient donc à rappeler l'importance de les protéger des effets de la chaleur. Les trois règles d'or pourraient s'appliquer pour les organisateurs de camps de jour ou d'activités sportives de la façon suivante :

- 1) Hydratation : S'assurer que les enfants et les adultes boivent toutes les 20 minutes, sans attendre d'avoir soif. Au besoin, fournir des bouteilles d'eau.
- 2) Fraîcheur : Trouver des abris à l'ombre à proximité des terrains de jeux et y prévoir des pauses fréquentes.
- 3) Répit : Modifier l'horaire de manière à déplacer les activités tôt le matin (avant 11h) ou en fin de journée (après 18h). Songer à annuler les activités sportives à l'extérieur particulièrement celles d'endurance.

Populations à risque

Tout le monde est susceptible de souffrir de la chaleur. Certaines personnes sont cependant plus à risque de développer des complications :

- Personnes âgées,
- Personnes avec maladie chronique (ex. : maladie cardiaque),
- Personnes avec troubles de santé mentale,
- Personnes avec problème de consommation d'alcool ou de drogues,
- Personnes vivant seules ou en perte d'autonomie,
- Personnes qui n'ont pas accès à un endroit frais ou climatisé,
- Bébés et jeunes enfants,
- Travailleurs et sportifs ayant des activités physiques exigeantes.

-30-

Demande d'entrevue :

Annie-Andrée Émond

Adjointe au directeur | responsable des communications

CIUSSS de l'Estrie — CHUS

819 574-6545